

MACRON VEUT DETRUIRE NOTRE SYSTEME DE RETRAITES !

fédération
des
organismes
sociaux

la
cgt

➤ SALARIES : C'EST L'ALARME

DES ATTAQUES INCESSANTES :

Depuis 25 ans, les attaques contre les retraites sont continues.

Les gouvernements successifs n'ont cessé, au nom d'une équité de façade, d'allonger la durée d'activité, de repousser l'âge de départ à la retraite, de réduire le montant des pensions et de le déconnecter des salaires.

Malgré toutes ces attaques, la France dépasse encore largement les autres pays européens pour le montant des retraites (avec un taux de remplacement de 74% contre 63% pour l'OCDE) et la durée du temps passé à la retraite (5 ans de plus que dans les autres pays de l'OCDE).

C'est cela qui contrarie le gouvernement Macron. Compétitivité oblige !

LA DÉMARCHE MACRON : CONCERTE ET DÉTRUIRE !

Ce qu'ils veulent, c'est liquider tout ce qui a été acquis. Tout d'abord une phase de concertation avec un haut-commissaire aux retraites en annonçant une « réforme systémique » qui est déjà écrite.

Comme le mot l'indique, il s'agit de changer complètement le système. Par opposition à un système basé sur une solidarité, il veut établir un système « universel et responsabilisant » (Discours du 9 juillet 2018). Son slogan ? « Un euro cotisé doit rapporter les mêmes droits à tous. »

Alerte à tous les salariés, et particulièrement, tous les jeunes !

Voici comment Macron va procéder pour passer d'un système solidaire et universel à un système ultralibéral favorisant la retraite par points et les fonds de pension !

1^{ERE} ETAPE :

➤ ALLONGER LA DUREE DE COTISATION DE MANIERE ILLIMITEE

UN CALCUL SUR TOUTE LA CARRIÈRE !

Dans ce nouveau système, le montant de la retraite ne sera plus calculé sur les 25 meilleures années (10 meilleures années avant la réforme Balladur de 1993), mais sur toute la vie professionnelle prenant en compte les « moins bonnes » années (petits boulots, temps partiels imposés, etc.) qui ne comptent aujourd'hui que pour la durée de cotisation.

Avec le projet Macron : pour les fonctionnaires, c'en serait fini de la pension de retraite remplaçant le dernier salaire puisque le cumul des points commencerait avec le premier salaire.

Pour les salariés du privé, toute la carrière serait prise en compte au lieu des 25 meilleures années

FIN DE L'ÂGE LÉgal DE DÉPART EN RETRAITE ?

Ce que dit Macron : « Chacun partira quand il veut » ?

Aujourd'hui, il y a un âge légal qui déclenche le calcul à taux plein.

L'âge légal de départ a déjà été repoussé à 62 ans pour les fonctionnaires et les salariés du privé pour une carrière complète. Certains salariés peuvent partir plus tôt eu égard à la pénibilité de leur travail.

Les salariés qui ont commencé à travailler très tôt peuvent partir à 60 ans s'ils ont le nombre de trimestres imposé pour leur année de naissance. 317 000 salariés sont partis en retraite à 60 ans en 2016. Avec le projet Macron, c'est terminé.

2^{EME} ETAPE :

➤ **BAISSER LES PENSIONS**

...EN INSTAURANT UN SYSTEME PAR POINT

Un montant de pension non garanti

Le montant des pensions ne sera plus du tout garanti puisqu'il va dépendre de la valeur du point (au contraire du système actuel à « prestation définie » qui garantit un niveau de pension au moment du départ à la retraite). Le taux de cotisation restera fixe, mais pas la pension : En effet, la valeur du point va dépendre de l'équilibre du système. Si le système est déficitaire, le montant des pensions en sera d'autant plus baissé, comme c'est arrivé avec le système suédois de régime à points version compte notionnel, qui inspire notre exécutif.

Avec le projet Macron. Il n'y a plus de garantie du niveau des pensions puisque tout dépend de la valeur du point qui sera fixée par le gouvernement en fonction des possibilités budgétaires. Ce n'est pas la CGT qui le dit mais le haut-commissaire aux retraites : « Comment faire en sorte que le système de demain soit adaptable soit aux périodes de tempête soit aux périodes de croissance et que nous puissions, sans psychodrame, avoir cette capacité d'adaptation ? »

L'EXEMPLE DE LA SUÈDE : VALEUR DU POINT... ET BAISSÉ DES PENSIONS

Le montant des pensions ne sera plus du tout garanti puisqu'il va dépendre de la valeur du point (au contraire du système actuel à « prestation définie » qui garantit un niveau de pension au moment du départ à la retraite). Le taux de cotisation restera fixe, mais pas la pension : En effet, la valeur du point va dépendre de l'équilibre du système. Si le système est déficitaire, le montant des pensions en sera d'autant plus baissé, comme c'est arrivé avec le système suédois de régime à points version compte notionnel, qui inspire notre exécutif. La Suède a introduit un « coefficient de stabilisation automatique », qui réduit le montant des pensions si le système devient déficitaire, ainsi les pensions ont été diminuées en 2009 du fait de la crise économique et de l'évolution démographique. Ce système de comptes notionnels est d'autant moins miraculeux qu'il lui est adjoint un système complémentaire obligatoire par capitalisation.



...EN SUPPRIMANT DES DROITS

Malades, Privés d'emploi, femmes enceintes : la fin des droits ?
Quelles compensations pour Malades, Privés d'emploi, femmes enceintes ?

Le gouvernement a répondu : « Il n'y aura plus de points gratuits » Derrière une apparence d'équité se cache un système qui va en réalité amplifier les inégalités de salaires et de carrière puisque les périodes de maladie, chômage, maternité... ne peuvent pas être comptabilisés. Ce sont celles et ceux qui cotisent le moins qui seront pénalisés : les femmes, les ouvriers, les chômeurs, les malades... Adieu le principe de solidarité et tant pis pour le salarié qui n'aura pas suffisamment abondé son compte...

Dans ce monde idéalisé qui nous est présenté, tout ne serait qu'une question de liberté individuelle du salarié. Mais de quel choix parle-t-on au juste ? Report de l'âge du départ à la retraite ou baisse drastique de sa pension ? Le système fait sauter le principe d'âge légal de départ à la retraite commun à tous (62 ans actuellement pour une carrière complète). Il instaure surtout le choix que chacun travaille jusqu'à l'épuisement pour une retraite minable

LES PENSIONS DE RÉVERSION, EN DANGER

Devant le tollé suscité par la menace contre les pensions de réversion, le président de la République a promis « Rien ne changera pour les retraités actuels ». Et les futurs retraités ? Le Haut-Commissaire chargé de la réforme des retraites a déclaré : « Compte tenu des évolutions en matière de taux d'emploi et de conjugalité, doit-on maintenir les pensions de réversion ? »

En clair, compte tenu que les femmes travaillent, faut-il maintenir ce droit qui profite, aujourd'hui, à 4,4 millions de bénéficiaires dont 89% sont des femmes ?

Dans le régime général, la pension de réversion est, malheureusement, versée sur conditions de ressources. C'est pourquoi ce sont surtout les femmes qui peuvent en bénéficier car leurs ressources sont inférieures à celles des hommes.

Le gouvernement, lui, a une solution plus simple : supprimer la pension de réversion comme élément de retraite pour la remplacer par une aide aux retraités très pauvres.

La majorité de durée d'assurance pour enfant : supprimée !

Actuellement, il est possible d'obtenir, selon les régimes, jusqu'à 8 trimestres supplémentaires par enfant (4 trimestres au titre de la maternité ou de l'adoption ; 4 trimestres au titre de l'éducation de l'enfant). C'est ce qu'on appelle une majoration de durée d'assurance. Cette majoration de durée d'assurance a pour but de compenser forfaitairement les inégalités de carrière et de salaire entre les hommes et les femmes. Elle ne les compense que partiellement car, malgré la majoration de durée d'assurance, les pensions des femmes restent inférieures de 20% à celles des hommes.

AVEC MACRON SE SERA FINI !

3^{EME} ETAPE :

➤ FAVORISER LE SYSTEME PAR POINT ET LES FONDS DE PENSION

COTISER GROS POUR PARTIR TÔT : LA RETRAITE VA NOUS COUTER TRÈS CHER !

Notre système actuel dépend des années travaillées ET des années attribuées (en cas de chômage, de maladie, de maternité, etc.)

Dans le projet Macron, ce qui compte, c'est de cotiser beaucoup pour avoir un gros « capital points ». C'est suivant une multiplicité de comptes (CET, CPF, CPA, Compte Pénibilité) que le salarié va devoir s'acheter sa retraite. Et cher...

RÉGIMES SPÉCIAUX : LEUR SUPPRESSION VISE À SUPPRIMER LE STATUT DE FONCTIONNAIRE

La multiplicité de ces régimes résulte de l'histoire, et, aujourd'hui, de forts rapprochements ont été imposés par les réformes. Les principaux droits (âges, durées, indexation...) sont largement alignés. D'autre part, une tutelle de plus en plus stricte est imposée par les pouvoirs publics, y compris sur les complémentaires. La dernière réforme, de janvier 2014, a mis en place des structures de coordination concernant l'ensemble des régimes, de base, complémentaires, du privé et du public.

Si les mécanismes sont différents, ils produisent finalement, pour une carrière complète, un niveau comparable de pension à niveau de qualification égal.

La multiplicité des régimes est donc largement maîtrisée, ce que souhaite Macron, c'est en finir avec le Statut.



4^{EME} ETAPE :

➤ FAIRE PAYER LES SALARIES POUR ENGRAISSER LES PATRONS ET LES FONDS DE PENSION !

TAUX DE RETRAITE ET ÉQUILIBRE DU SYSTÈME : AVEC MACRON, LES RETRAITES VONT BAISSER

Il est facile de deviner qu'avec la prise en compte de TOUS les salaires (au lieu des meilleurs ou des derniers), Toutes les retraites vont baisser. Sauf, peut-être, pour les non-salariés ! Et c'est bien ce que veut Macron.

Il veut récupérer, sur le dos des salariés

Les milliards de l'obligation de l'Etat envers les fonctionnaires au titre du Code des pensions

Les milliards que recèlent les caisses de l'ARRCO et l'AGIRC (110 milliards) et le Fonds de réserve des Retraits (35 milliards)

Aujourd'hui, ces réserves garantissent les pensions de demain.

Avec le système Macron, plus besoin de réserve puisque le gouvernement peut baisser la valeur du point en cas de mauvaise conjoncture.

Alors, que vont-elles devenir ?

Le gouvernement ne cache pas son intention de mettre la main sur ces réserves pour, en contrepartie alléger les cotisations des employeurs et combler le déficit de l'Etat.

PILLAGE DES CAISSES DE RETRAITE, BAISSER DES PENSIONS ET RETRAITE PAR CAPITALISATION

Il s'agit de faire baisser le niveau des pensions afin que chacun, une fois la réforme mise en place, soit conduit à se constituer une retraite par capitalisation pour s'assurer un complément devenu indispensable et ainsi dynamiser le marché de l'épargne retraite individuelle et collective, selon les vœux du Medef et de son secteur bancaire et assurantiel. Le projet du gouvernement de loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) pose d'ailleurs la première brique de l'édifice en encourageant le recours à des produits financiers dans les entreprises pour pallier la « baisse des pensions ».

L'EXEMPLE DES ETATS-UNIS : LES FONDS DE PENSION FONT LA LOI

Là encore l'exemple vient d'outre Atlantique où le système de retraite est un système par capitalisation dans lequel les salariés sont « associés » aux résultats de l'entreprise. Dans ce mécanisme des fonds de pension, le cotisant supporte seul les risques liés au transfert de son épargne sur le marché boursier. La pension de retraite sera tributaire de l'évolution en de l'action de l'entreprise et en cas de krach, partira en fumée... Le salarié n'est pas non plus à l'abri d'une mauvaise gestion ou de détournements frauduleux.

A QUI PROFITE DE SYSTÈME ?

Le projet de Macron sur les retraites poursuit le même but que les ordonnances contre le droit du travail : liquider les droits collectifs, individualiser les « parcours ».

Les acquis obtenus par la lutte sont menacés d'être supprimés au nom de la responsabilité de chacun pour construire son parcours.

Ces dernières années, les exonérations de cotisations ont repris leur progression.

Au 1^{er} janvier 2019, les patrons, outre les avantages fiscaux déjà engrangés, vont bénéficier d'une baisse de la cotisation patronale maladie qui passera, pour les salaires inférieurs à 2,5 SMIC, de 13% à 7% soit une diminution de 46%.

Qui va en profiter sinon les patrons ! Mais aussi les marchés financiers dont les fonds de pensions sont devenus des acteurs incontournables et essentiels.

LES REVENDICATIONS CGT :

- Retrait du projet Macron / Delevoye
- Retraite basée sur la répartition et fondée sur les fondamentaux de la sécurité sociale
 - Retraite à 60 ans
 - Pensions calculées sur la base des 10 meilleures années et/ou 75% du dernier salaire brut
 - Pensions indexées sur l'évolution des salaires

Journal de la Fédération Nationale des Personnels CGT des Organismes Sociaux

ase 536 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 87 01 - Fax : 01 48 59 24 75
Mail : fede@orgasociaux.cgt.fr

Directeur de la publication : Denis LALYS
Commission paritaire n° 0221 S 07714

Mise en page : 1FG - Tony LIGNEYRAS
contact@1fg.fr - 06 58 18 80 93 - www.1fg.fr
Imprimerie : Rivet Presse Edition-Limoges



IMPRIM'VERT®
©2017-1807

